

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER
RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE

N° 80/2011-2016

**Adoption du projet de piste mixte de mobilité douce entre
Bussigny et Crissier**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers

La commission chargée de l'étude du préavis municipal 80/2011-2016 s'est réunie le 12 janvier 2015 à 19h30 à la salle « Chamberonne » du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Madame	Gay	Bernadette	PS
Madame	Albiker Pochon	Caroline	CDC
Monsieur	Martin	Patrick	CDC
Monsieur	Demaurex	Aurelien	CDC
Monsieur	El Mansouri	Noureddine	ROLC
Monsieur	Liardet	Alexandre	ROLC
Monsieur	Canart	Damien	ROLC (Président rapporteur)

La délégation de la Municipalité et du service de l'urbanisme était composée de :

Madame	Jaton	Nathalie	Municipale en charge du dossier
Monsieur	Toledano	Francis	Chef de service Infrastructure

Nous remercions les membres de la commission, et la délégation de la municipalité pour leur présence, leurs explications détaillées ainsi que pour les réponses aux nombreuses questions qui leurs ont été posées.

Préambule : Le Président rapporteur est confirmé dans ses fonctions à l'unanimité.

1. Raisons d'être du préavis :

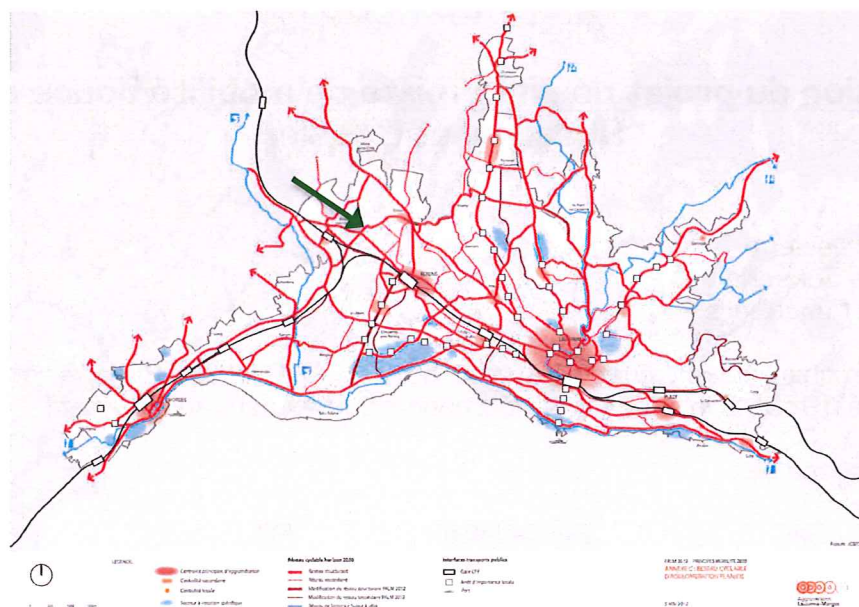
Le présent préavis est une des premières pièces de notre puzzle mobilité douce sur la commune de Crissier. Il est même question d'un côté du puzzle puisque ce tronçon se fait en commun avec Bussigny et à la limite est du territoire de notre ville.

Ce tronçon fait partie intégrante du PALM 2012 (Projet d'Agglomération Lausanne Morges) de l'agglomération Lausannoise qui donne droit aux subsides de la Confédération et du Canton à hauteur de 55% des montants effectivement dépensés.

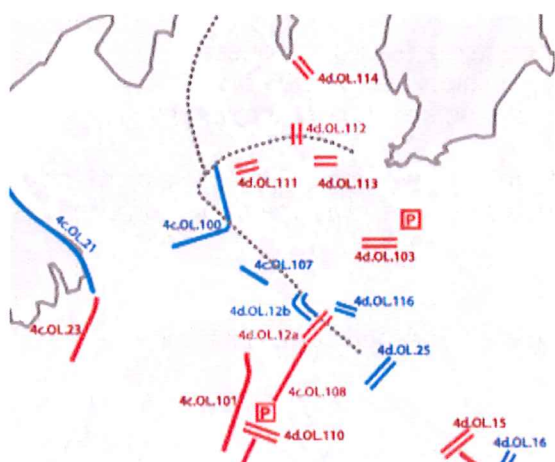
Ces subsides sont assortis de dates limites de réalisation des objets, sans pour autant qu'une date butoire ne soit fixée, le PALM 2012 ayant d'ailleurs pris du retard (pour raison administrative).

Il convient, par la réalisation de ce tronçon, de montrer que Crissier va de l'avant et s'engage sur le chemin de la mobilité douce.

Annexe 1 (voir fin du rapport) : plan du PALM position du tronçon en vert sur le plan.



Les autres tronçons plus utiles et plus centraux pour Crissier, dépendent eux de la réalisation de projets importants (Lentillière, Uttin) et/ou de contraintes administratives (Permis, Tram, Gare de Renens, BHNS, élargissement de l'autoroute), respectivement :



Annexe 2 (voir fin du rapport) :
Localisation des projets de mobilité douce

Annexe 3 (voir fin du rapport) :
Listing des projets et leur coûts

Avec notamment les pièces du puzzle adjacentes qui sont ...

PALM 111 : Pont Médiamarkt sur l'autoroute, comprenant une bande mobilité douce, à l'extrémité ouest de notre tronçon, rue de Morges : Annexe 4 (voir fin du rapport)
PALM 112 : Pont mobilité douce au dessus de la route de Crissier entre les quartiers Esparcette et Timonet : Annexe 5 (voir fin du rapport)

PALM 113 : Pont entre les quartiers Timonet et En Chise Annexe 6 (voir fin du rapport)

PALM 114 : Pont entre les quartiers Uttins et Blancherie

PALM 110 : Passage inférieur entre le Tir Fédéral et le quartier des Cèdres.

Ce tronçon (préavis 80) permettra de relier la rue de Morges non équipé de voie de circulation ou de marquage pour vélo, à l'heure actuelle, à la route de Crissier équipé d'une voie de vélo, mais dans le sens Bussigny vers Crissier.



En résumé, ce tronçon :

- ✓ contribue à la mobilité douce venant de l'est, dont, surtout, pour les cyclistes venant de Bussigny de rentrer dans Lausanne, et aussi aux cyclistes de Crissier de se rendre vers Bussigny
- ✓ permet aux cyclistes d'éviter de rouler à côté des voitures sur la route de Crissier qui est à 80km, en remontant après sur le pont Médiamarkt et d'éviter les entrées et sorties d'autoroutes

- ✓ nous engage dans une logique de changement de nos habitudes de déplacement à moyen terme (5 à 15 ans) pour la mobilité douce et conséquemment vers un désengorgement possible de la zone

2. Etude techniques et faisabilité :

Ce projet dispose, à ce jour, de l'ensemble des conditions pour être réalisé :

- Permis et autorisations
- Droit d'usage des parcelles, dont la mise à disposition gratuite par le Canton
- Faisabilité (sans étude réelle) au niveau de l'utilisation
- Faisabilité technique (plans, coupes, détails d'exécution)
- Entreprise (retour de soumission)
- Faisabilité financière avec amortissement direct grâce à nos réserves

La commission a étudié respectivement :

- La fréquentation actuelle et les besoins de ce tronçon : aucune information ne nous a été fournie à ce propos.
- La possibilité de reporter cet investissement à l'horizon 2020-2025 au moment où ce tronçon pourra s'intégrer plus harmonieusement dans le reste du trafic nouvellement créé (voir autres projets PALM) (Tram, Pont Médiemarkt, Quartier Lentillière connecté au centre de Crissier, Pont Bleu, Liaison au sud sous les voies de chemin de fer,...) La possibilité existe mais cela reporte le développement de la mobilité douce.
- Coexistence de la piste cyclable avec la route de Crissier, les projets de BHNS et de Tram sur la route de Crissier, ne réserveront pas de place à la mobilité douce.
- L'éclairage et son déclenchement, ainsi que son coût d'entretien. La commission très satisfaite des réponses données par leur pragmatisme.
- La modification au projet comprenant la déviation du cheminement (y compris portail) pour le passage des camions de la voirie, ces modifications ne faisant pas partie du rapport initial. Les portails permettront aux camions de la voirie d'accéder à la parcelle du Canton, en interrompant ponctuellement le trafic vélo, le temps que les portes s'ouvrent et se referment. (Pas d'autres solutions vu que la parcelle appartient au Canton). Les camions ne devraient pas laisser de déchets sur la piste.
- La liaison avec les accès mobilité douce Route de Crissier et Rue de Morges. Le tronçon étant déconnecté du reste, restera seul pour un certain temps.
- La proximité avec la déchetterie et l'incidence des transformations éventuelles de celle-ci. Aucune incidence directe ou à long terme.
- Le talutage, et la raison d'être du mur de gabion, la solution semble être la moins chère et est acceptée en soutènement par les autorités concernées.
- La promotion de ce tronçon une fois les travaux terminés : pas de promotions spécifique pour ce tronçon.
- Les délais d'exécution : pas de possibilité de raccourcir les délais.

3. Etude financière :

3.1. Comme indiqué, le financement de ce tronçon est à 55% assuré par le Canton et la Confédération, la facture pour Crissier étant de 175.500 CHF TTC.

3.2. Les montants indiqués dans le tableau page 6 sont confirmés (hors imprévus) comme montants plafond, par les retours de soumission des entreprises, soumissions qui ont été demandées mais qui ne nous ont pas été communiquées. Le descriptif des travaux ne nous a pas non plus été communiqué faisant partie du travail de l'ingénieur déjà réalisé.

Les raisons invoquées étant le côté confidentiel des soumissionnaires et que ce travail d'analyse avant travaux n'était pas de la responsabilité de la commission. Le contrôle après travaux étant réservé à la commission de gestion.

3.3. Les frais d'étude d'ingénieur de 20.952 CHF (page 3 du préavis) sont bien compris dans le tableau (page 6 du préavis). Les postes de clôtures et garde corps à double pour des montants de 28.000 et 79.000, semblent justifiés selon les dires de Monsieur Toledano. Les frais divers de 5.500 CHF correspondent aux frais de géomètre et ne sont donc pas à double avec les imprévus.

3.4. Le montant des travaux est inférieur à ce qui a été initialement budgété par la commune.

4. Discussions :

Nous souhaitons vous informer que la majorité des membres de la commission était sceptique voir opposé au préavis 80 à l'entame de la réunion.

Les raisons suivantes étaient invoquées par nos membres : aspect décentré du tronçon, illogisme du flux de mobilité à cet endroit, faible utilité pour Crissier (tronçon principalement utile à Bussigny), liaison avec le trafic pratiquement inexistant à ce jour, tant à l'entrée qu'à la sortie, très peu d'utilité pour les piétons, relative complexité de l'ouvrage et son coût.

L'explication des origines du projet, et les réponses qui nous ont été données sur le contexte plus global de la mobilité douce dans l'ouest-lausanois, nous ont permis de changer d'avis.

Le nœud autoroutier de Crissier – Bussigny, avec son engorgement actuel et à venir, est complètement repensé et ce tronçon en fait partie pour le côté mobilité douce.

Les enjeux de ce tronçon sont donc de nous lancer dans le programme du PALM mobilité douce, de repenser notre mode de locomotion pour l'avenir et de le faire à moindre coût.

5. Remarques, vœux ou amendements :

5.1 Remarques :

Si Bussigny ne s'engage pas, par décision de son conseil, Crissier ne réalisera rien !

La commission souhaite, confirmé par Madame Nathalie Jaton, que ce tronçon soit promu à la fin des travaux (application push, Crissier Contact, site internet de la commune), et que la commune communique activement sur le thème de la mobilité douce à Crissier (plans de la mobilité sur la commune).

5.2 Vœux :

La commission exprime le souhait que les prochains préavis de mobilité douce soient introduits dans leur contexte plus large

- de l'agglomération lausannoise
- du plan de mobilité douce à Crissier

et appuyés par des données de fréquentation ou études de besoin.

En effet, cette absence de perspective globale et d'explication sur l'origine du projet provoque la confusion et un sentiment d'inutilité de ce Préavis 80 pour le lecteur de Crissier et le citoyen qui souhaiteraient en prendre connaissance.

6. Recommandation de la Commission

Après étude approfondie des documents en y rajoutant le contexte plus large du PALM sachant que les coûts de 390.000 CHF sont pris en charge à hauteur de 55% par la Confédération et le Canton, pour un montant à la charge de Crissier de 175.500 CHF TTC, et en partenariat avec le service technique de la commune, et sa municipale responsable, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter en faveur des conclusions du préavis 80/2011-2016.

Au nom de commission et de ses conseillers, de son président rapporteur, nous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année 2016 à l'ensemble du conseil communal.

Crissier, 19.01.2016

Damien Canart



Annexe 1, 2, 3, 4, 5, 6